

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1552)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 30

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Recettes et équilibre général)

ARTICLE 21**ANNEXE B**

À la première phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« qu'ils soient »,

les mots :

« d'être ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel